



Rupture d'une relation, restitution de cadeau?

Par **Maritza**, le **28/03/2010** à **19:49**

Bonjour,
Je me permets de prendre contact avec vous, car je souhaite savoir à quoi j'ai vraiment le droit.
J'ai vécu avec un monsieur deux années. La première année nous étions chez moi. Lui ne participé pas ni au loyer ni dans les achats pour nourritures. J'ai eu un accident de voiture et je devais reprendre une nouvelle. Pendant que je fessai la recherche d'une nouvelle, je voulais prendre une voiture pas trop cher, question de pouvoir la payer et lui m'as persuadé de prendre une plus cher, car il ne fallait pas prendre une voiture de bas gamme et qu'il me fera cadeau de Fr. 20000.- et que je prendre le reste en Lessing. Chose que j'ai faite. Voila que nous sommes partie chez lui ou je n'arrive pas à m'installé, car pour qu'il me face la place, jamais le temps, et très difficile.
Quelques mosi plus tard il me dit qu'il n'aime pas les dettes et qu'il voulait solder la voiture, à condition que je face attention et que je ne lui prête pas à mon fils trop souvent. Maintenant nous décidons de ne plus être ensemble mais il souhaite que je lui repaye la voiture. Je suis d'accord de lui payer la deuxième partie qu'il a payé Fr. 25000.- mais pas la première, car je fessai tous: le ménage, le linge, les commis à manger et tout. Lui travailler uniquement mais moi aussi je travail a 100% plus tous le reste à la maison.
Ma question: ai 'je le droit de garder un cadeau offert part un tiers?
Je vous en remercie d'avance si vous pouvez m'eclaircir.